TAC HOCKEY / COURSE NATURE

Règlement TACyard 2027

06 FÉVRIER 2027 / PARC ÉQUESTRE DU TOUQUET / 15 H

01 Organisation

Le TAC Hockey organise la TACyard au Parc équestre du Touquet-Paris-Plage. La direction de course veille au déroulement sportif et à la sécurité de l'épreuve. Contact : president@touquet.hockey.

02 Date et horaires

Le village ouvre à 13 h. Le premier départ collectif est donné à 15 h, heure de Paris. Les horaires de retrait des dossards, de contrôle du matériel et du briefing obligatoire sont communiqués aux inscrits.

La course se poursuit jusqu'au dernier tour de classement ou jusqu'à ce qu'aucun coureur ne puisse repartir. La direction de course peut interrompre l'épreuve pour des raisons de sécurité.

03 Parcours et format

La course se dispute uniquement en solo, sans relais, sur une boucle balisée d'environ 3 km, avec retour au village à chaque tour. Chaque participant doit parcourir la totalité de la boucle dans le sens indiqué et passer les points de contrôle. Il peut courir ou marcher, à condition de respecter les délais et les autres participants. Le plan définitif, la distance mesurée de la boucle, son dénivelé positif et les zones autorisées seront diffusés avant la course. Les terrains équestres, les accès techniques et les secteurs hors balisage doivent rester libres. Un raccourci, une assistance motorisée ou un remplacement de coureur entraîne la disqualification après vérification.

04 Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à partir de 16 ans révolus le 6 février 2027. Les catégories U18 et U20 suivent les années de naissance FFA de la saison 2027.

L'ouverture des inscriptions U18 et U20 dépend de la validation du format par la commission running et du tracé mesuré. Les plafonds prévus sont de 4 tours pour les U18 et de 8 tours pour les U20. Ils peuvent être abaissés selon les limites applicables. Le plafond retenu est annoncé sur Adeorun avant l'ouverture des inscriptions.

Un coureur qui atteint son plafond termine son épreuve. Ses tours validés comptent pour son classement de catégorie. Il sort du décompte des coureurs autorisés à repartir.

Règlement TACyard 2027

06 FÉVRIER 2027 / PARC ÉQUESTRE DU TOUQUET / 15 H

05 Inscription et justificatifs

Les inscriptions se font sur Adeorun, dans la limite de 500 participants. Elles clôturent le vendredi 5 février 2027 à 12 h, heure de Paris, ou dès que la jauge est atteinte.

Les 250 premiers dossards coûtent 25 €, puis les suivants 30 €. Les frais Adeorun s'ajoutent au prix du dossard et sont à la charge du participant. Le montant total est affiché avant le paiement.

L'inscription est confirmée après paiement et validation du dossier. Chaque coureur s'inscrit sous son identité et présente un justificatif d'identité au retrait du dossard. Les justificatifs applicables figurent sur Adeorun. Les mineurs fournissent également une autorisation parentale. Un dossier incomplet empêche la remise du dossard.

06 Départs et délais par tour

Tous les coureurs encore qualifiés partent ensemble au signal officiel. Le temps accordé est de 25 minutes au premier tour. Il diminue ensuite d'une minute par tour jusqu'à 20 minutes au sixième tour, puis de 30 secondes par tour à partir du septième.

Tour	Délai maximal
1	25 min
2	24 min
3	23 min
4	22 min
5	21 min
6	20 min
7	19 min 30 s
8	19 min
9	18 min 30 s
10	18 min

Le départ suivant intervient à l'expiration du temps accordé au tour précédent. Le temps gagné à l'arrivée constitue le repos disponible ; il n'est pas reporté sur un autre tour. Pour repartir, le coureur doit avoir terminé dans le délai et être présent dans la zone de départ au signal. Un départ anticipé doit être corrigé avant le signal ; aucun départ tardif n'est admis. Le pointage officiel et le signal de départ font foi. Le passage à l'arrivée doit intervenir au plus tard à l'échéance du tour ; le coureur doit également pouvoir prendre le départ suivant. Tout tour incomplet ou hors délai n'est pas validé. L'élimination est définitive, sans possibilité de sauter un tour puis de reprendre.

Règlement TACyard 2027

06 FÉVRIER 2027 / PARC ÉQUESTRE DU TOUQUET / 15 H

07 Finale et classement

La course principale ne comporte aucun plafond général de tours. Dès qu'il reste entre un et quatre coureurs autorisés à repartir, le tour suivant devient le dernier tour de classement. Le délai de l'article 6 s'applique et la course s'achève à son expiration.

Le classement est établi au nombre de tours validés, puis au temps réalisé sur le dernier tour validé. Les finalistes qui valident le dernier tour sont classés dans l'ordre d'arrivée. Un finaliste hors délai conserve ses tours précédemment validés.

Si aucun coureur ne valide un tour ou ne peut repartir, le classement est arrêté sur les tours validés. Un participant sans tour validé est non classé. Les égalités que le chronométrage ne peut départager donnent lieu à un classement ex æquo.

L'organisation publie un classement général, des classements féminin et masculin et, si les formats jeunes sont ouverts, un classement U18 et un classement U20.

08 Chronométrage et réclamations

Le chronométrage enregistre les passages et les tours validés. Une absence de détection doit être signalée immédiatement ; les contrôles de parcours, observations des officiels et autres éléments vérifiables peuvent permettre une correction. Une montre personnelle ne remplace pas le pointage officiel. les réclamations sportives sont déposées auprès de la direction de course dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats provisoires, avec le numéro de dossard, le tour concerné et les faits contestés. La direction examine les éléments et entend le participant avant de notifier sa décision. Les voies de recours applicables ne sont pas exclues.

09 Ravitaillement et assistance

Un ravitaillement est prévu au village entre les tours. Le coureur peut y retrouver ses affaires et bénéficier d'une aide dans les espaces désignés, sans gêner les départs ni prolonger les délais. L'organisation précise avant la course les boissons et aliments proposés. Chaque participant prévoit ce qui est nécessaire à ses besoins particuliers. les accompagnateurs restent dans les zones du public ou d'assistance autorisée. Ils ne peuvent ni courir comme meneurs d'allure sur le circuit, ni tirer, porter ou déplacer un concurrent. L'entraide nécessaire à la sécurité reste prioritaire. Les aménagements autorisés pour le handicap sont précisés individuellement avant le départ.

10 Matériel

Une lampe frontale fonctionnelle est obligatoire dès le premier départ, avec une autonomie suffisante pour courir de nuit. Elle doit être allumée lorsque la visibilité l'exige ou sur instruction de la direction de course. Une couverture de survie est recommandée.

Le dossard reste visible et la puce est portée selon les consignes du chronométreur. La direction peut contrôler le matériel et refuser le départ tant que l'équipement obligatoire est incomplet ou défectueux.

Règlement TACyard 2027

06 FÉVRIER 2027 / PARC ÉQUESTRE DU TOUQUET / 15 H

11 Sécurité et abandon

Chaque coureur adapte son effort à son état de santé et prévient l'organisation en cas de difficulté. Il respecte les consignes de la direction, des signaleurs et de l'équipe de secours. Un participant doit alerter et porter assistance à une personne en danger sans se mettre lui-même en danger. La direction examine les conséquences sportives d'un arrêt pour assistance à partir des faits constatés. L'abandon doit être signalé au poste de pointage avant de quitter le site. En cas d'arrêt sur le parcours, le coureur prévient le signaleur le plus proche ou le numéro de sécurité communiqué au briefing et suit les instructions de retour. Il ne quitte pas discrètement l'épreuve. En situation d'urgence, contacter le 112. L'équipe médicale peut imposer un arrêt de course. Le participant ne peut repartir contre cette décision. Les voies d'accès aux secours doivent rester dégagées.

12 Respect du site et sanctions

Les coureurs et leurs accompagnateurs respectent les autres usagers, les animaux, les installations équestres et les zones protégées. Ils restent sur les passages balisés, emportent leurs déchets jusqu'aux points de collecte et ne déplacent aucun balisage. Les comportements violents, discriminatoires ou dangereux sont interdits. selon la gravité des faits, la direction peut prononcer un avertissement, refuser un nouveau départ ou disqualifier un participant. Une fraude d'identité, un raccourci volontaire, une assistance interdite ou un refus d'obtempérer à une instruction de sécurité peuvent entraîner une exclusion immédiate. La décision est motivée et le participant peut présenter ses observations, sans retarder une mesure urgente de protection. Les règles antidopage applicables doivent être respectées.

13 Dossards et désistement

Le dossard et sa puce sont nominatifs et incessibles. La revente, la cession et le prêt sont interdits. Tout désistement peut être signalé à l'organisation. Les conditions financières applicables sont communiquées avant paiement sur Adeorun.

14 Modification ou annulation

Une météo dangereuse, un parcours impraticable, une indisponibilité des secours ou une décision de l'autorité compétente peut conduire à adapter, interrompre, reporter ou annuler l'épreuve. L'organisation informe les inscrits par les coordonnées du dossier et sur le site officiel. La protection des personnes prime sur la poursuite de la course. Proposition en cas d'interruption : seuls les tours dont la validation peut être établie de manière équitable sont retenus ; un classement peut être neutralisé si les conditions ne permettent pas de comparer les concurrents. Les modalités financières de report ou d'annulation sont communiquées avant paiement sur Adeorun.

Règlement TACyard 2027

06 FÉVRIER 2027 / PARC ÉQUESTRE DU TOUQUET / 15 H

15 Assurance et responsabilités

L'organisation doit disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant l'événement, les personnes concourant à son organisation et les participants dans les conditions du contrat. Le participant est invité à vérifier sa couverture individuelle accident pour les dommages corporels qu'il pourrait subir sans responsabilité d'un tiers. L'acceptation du règlement ne vaut pas renonciation à rechercher une responsabilité légalement engagée. Chacun veille à ses effets personnels ; les modalités d'une éventuelle consigne seront précisées. Aucune clause de ce règlement n'écarte les garanties et droits impératifs des participants.

16 Données et images

le TAC Hockey utilise les informations nécessaires à la gestion des inscriptions, à la sécurité, au chronométrage et aux résultats. Les prestataires n'y accèdent que pour leurs missions. La notice remise avant inscription précisera les bases juridiques, destinataires, durées de conservation, données publiées et modalités d'exercice des droits. Contact : president@touquet.hockey. Les participants peuvent saisir la CNIL en cas de difficulté concernant leurs données. Les choix de prospection et les autorisations pour l'utilisation promotionnelle de portraits identifiables seront recueillis séparément de l'acceptation du règlement, en précisant supports, finalités et durée. L'inscription n'emporte aucune cession illimitée du droit à l'image. Les demandes concernant une photographie sont adressées au contact de l'organisation.

17 Acceptation et information

Le règlement définitif est accessible avant inscription. Chaque participant confirme en avoir pris connaissance lors de son inscription. Les modifications substantielles sont communiquées aux inscrits ; les consignes du briefing précisent son application pratique. Site officiel : https://tacyard-2027.pierrotguilluy.chatgpt.site.

Points à confirmer avant publication

Validation des formats jeunes, tracé mesuré, conditions financières affichées sur Adeorun, assurance et dispositif de secours.